

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 20/02/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBEAUX.(CD), R. PANARIELLO. PILLEMONT S. (CDA) (Visio) . P. DUPIN (Visio)
Absents excusés : MME RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL

Le nombre de joueurs pouvant être inscrit sur la feuille de match du Critérium du Lundi Soir est de 14 joueurs maximum.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U16

D1-U DU 12/02/2023

50742.2 BAILLY NOISY SFC 1 / MAUREPAS AS 1

U14

D4-D DU 11/02/2023

53525.2 FOURQUEUX AS 1 / VSCI 1

D4-F DU 11/02/2023

54167.2 MONTIGNY LE BX AS 2 / GUYANCOURT ES 2
54168.2 JOUY EN JOSAS US 1 / COIGNIERES FC 1

FORAITS NON AVISES 2EME FORAIFT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

D2-E DU 12/02/2023

53113.2 MARLY LE ROI US 2

YVELINES FOOTBALL N° 1746

FORAITS NON AVISES 1ER FORAIFT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-E DU 19/02/2023

51309.1 YVELINES US 1

FORAIFT COUPES AVISÉS

SENIORS F À 11

CY 18/02/2023

58271.1 MONTIGNY LE BX AS 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 09/04/2023

SENIORS

D4-A

50380.1 FONTENAY ST PERE AS 1 / CARRIERES GRES. 2
50396.1 BREVAL LONGNES F.C. 1 / VINSKY FC 1

D5-A

53819.1 FONTENAY ST PERE AS 2 / VAUXOISE ES 2
53827.1 JUZIERS FC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

VETERANS

D4-A

51824.1 ANDRESY F.C. 12 / BLARU A.S.I. 11

U18

D3-A

54437.2 BREVAL LONGNES F.C. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2
54462.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / GARGENVILLE 1

A JOUER LE 23/04/2023

SENIORS

D5-A

53786.2 JUZIERS FC 1 / FONTENAY ST PERE AS 2

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D2-B

50154.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

D3-A

50216.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE E.S. 2
50216.2 SARTROUVILLE E.S. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D5-A

53790.1 JUZIERS FC 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2
53785.2 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

VETERANS

D4-A

51799.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 11 / AUBERGENVILLE F.C. 12

D4-B

51892.1 PLAISIROIS F.O. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C 12

U18

D1-U

50623.1 PLAISIROIS F.O. 1 / LIMAY ALJ 1

U14

D4-F

54141.1 COIGNIERES F.C. 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

45 ANS

POULE A

54241.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ANDRESY F.C. 1
54242.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54250.1 JUZIERS F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54258.1 JUZIERS F.C. 1 / ENT. MEULAN / ASFG 1
54259.1 BOUAFLE /FLINS ENT. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
54261.1 GARGENVILLE/LAINVILL 1 / ANDRESY F.C. 1
54264.1 ENT. MEULAN / ASFG 1 / VAUXOISE ES 1
54271.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / ANDRESY F.C. 1
54272.1 JUZIERS F.C. 1 / VAUXOISE ES 1

POULE B

54309.1 ABLIS SUD 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
54312.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAUREPAS AS 45
54331.1 RAMBOUILLET YVELINES 45 / MAULOISE U.S. 1
54337.1 MAULOISE U.S. 1 / VILLEPREUX F.C. 1
54340.1 PERRAY FOOT. ES 1 / TREMBLAY S/ MAULDRE 1
54346.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54352.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MAULOISE U.S. 1

COURRIERS

517863 VAUXOISE ES

Le club nous informe que sur le week-end du 27 et 28 mai 2023, la ville (labélisée « Terre de Jeux » 2024 pour les JO de Paris 2024) réalise un week-end axé sur la fête du sport en collaboration avec le département et la région. De ce fait les infrastructures ne seront pas disponibles et les matchs suivants directement impactés (document de la mairie reçu) :

- SEN D5-A DU 28/05/2023

53819.2 VAUXOISE ES 2 / FONTENAY ST PÈRE AS 2

Mardi 21 février 2023

- VET D3-A DU 28/05/2023
51712.2 VAUXOISE ES 11 / ANDRESY FC 11
La Commission dit matches à jouer à une autre date.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

526859 JUZIERS FC

Le club demande désormais à recevoir les rencontres de Foot Loisir + 45 ans, les mercredis à 20h30.

La Commission donne son accord et demande à JUZIERS de prévenir ses adversaires.

DOSSIER TRANSMIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

SENIORS

D5-A DU 05/02/2023

53785.2 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Match suivant à rejouer.

La Commission ajoute ce match à la liste des matches à programmer.

DEMANDES

VETERANS

D4-B DU 26/02/2023

51905.1 MAISONS-LAFFITTE FC 12 / VESINET FC 11

MAISONS-LAFFITTE demande un report de ce match au mercredi 22.03.23.

Accord écrit du VESINET.

La Commission donne son accord.

D5-B BIS DU 26/02/2023

54867.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 15 / TRIEL AS 13

TRIEL demande un report de ce match au dimanche 02.04.23.

Accord écrit de GUERVILLE ARNOUVILLE.

La Commission donne son accord.

U14

D2-B DU 11/03/2023

52438.2 BAILLY NOISY SFC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Demande de BAILLY NOISY pour reporter le match au 18.03.23.

Accord écrit de RAMBOUILLET YVELINES.

Compte tenu du motif invoqué (absence d'éducateur), la Commission ne peut accepter votre demande.

FUTSAL

D1 DU 25/02/2023

52257.2 TRAPPEES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

Demande de JOUARS pour jouer ce match le 15 avril 2023.

Refus de TRAPPEES.

La Commission maintient le match au 25.02.23.

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A

54250.1 JUZIERS FC 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Proposition de JUZIERS pour jouer ce match en retard le mercredi 12 avril 2023.

La Commission est en attente de l'accord écrit de ROSNY.

POULE A

54258.1 JUZIERS FC 1 / ENT. MEULAN/ASFG 1

Proposition de JUZIERS pour jouer ce match en retard le mercredi 1er mars 2023.

Accord de ENT MEULAN/ASFG.

La Commission donne son accord.

POULE A

54272.1 JUZIERS FC 1 / VAUXOISE ES 1

Proposition de JUZIERS pour jouer ce match en retard le mercredi 31 mai 2023.

Accord écrit de VAUXOISE.

La Commission donne son accord.

INVERSION DE TERRAINS SUITE A FORFAIT AU MATCH ALLER

FUTSAL

D1-U DU 13/05/2023

52283.2 LA TOILE 2 / LA CUATRO FC 1

LA CUATRO avait demandé de jouer ce match retour à domicile, étant donné que LA TOILE était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission avait donné son accord.

LA CUATRO propose ainsi 2 dates de disponibles au Gymnase Guimier à 22h (puisque l'inversion a laissé le match à un samedi, or leur créneau est le lundi) :

- Lundi 10 Avril 2023
- Lundi 8 Mai 2023 (la mairie confirme que le gymnase sera accessible si besoin même si c'est un jour férié).

En attente de l'accord écrit de LA TOILE pour l'une de ces 2 dates.

La Commission indique par ailleurs que l'horaire tardif de 22 H a été accepté cette année de manière exceptionnelle mais ne pourra pas être reconduit la saison prochaine.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des

Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application feuille de match informatisée.

Une connexion wifi n'est pas nécessaires le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

U14

D4-F DU 11/02/2023

54165.2 ST CYR AFC 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

La FMI n'avait pas été préparée.

La Commission sanctionne l'équipe de ST CYR d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORT

U16

U16 D3-B DU 05/02/2023

50821.2 HOUILLES S.O. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

RAPPEL : La Commission demande à HOUILLES un rapport sur la non utilisation de la FMI.